

MAINTENANCE SITE INDUSTRIEL**OBJECTIFS**

Connaitre la législation en vigueur. Être au fait des responsabilités du salarié et du chef d'entreprise. Savoir analyser les risques inhérents aux travaux en hauteur en milieu industriel. Prévoir son poste de travail en conséquence et choisir de façon autonome le bon système d'arrêt des chutes et les bons ancrages. Mettre en place un mode opératoire de secours adapté

DURÉE

2 jours (14 heures) / Recyclage : 1 jour (7 heures)

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tout opérateur souhaitant évoluer en hauteur en toute sécurité sur site industriel (technicien, agent de maintenance, électricien...)

PRÉREQUIS

Être majeur, ne pas avoir une peur incontrôlée du vide, savoir lire et écrire

INTERVENANT

Formateur qualifié (CQP cordiste, CATS ou IRATA), cinq ans d'expérience minimum dans le domaine des travaux en hauteur



MAINTENANCE SITE INDUSTRIEL

PROGRAMME

JOUR 1

Matinée 4 h
partie théorique

- ✓ Prise de connaissance
- ✓ Accidentologie
- ✓ La démarche de prévention
- ✓ Systèmes d'arrêt des chutes
- ✓ Notions techniques
- ✓ EPI hauteur et normes
- ✓ Contrôle et entretien

Après-midi 3 h
pratique

- ✓ Analyse de risque
- ✓ Equipement du harnais
- ✓ Connexions des EPI sur le harnais
- ✓ Ecole d'ancrage
- ✓ Les nœuds de corde
- ✓ Utilisation des longes antichute
- ✓ Installation et utilisation du support d'assurage et du coulisseau antichute

JOUR 2

Matinée 4 h
pratique

- ✓ Synthèse et mise en pratique des exercices vus le premier jour
- ✓ Mise en place et utilisation de l'antichute à rappel automatique
- ✓ Technique de maintien au travail
- ✓ Installation, haubanage et sécurisation de l'échelle mobile

Après-midi 3 h
secours

- ✓ Réflexion et mise en place des modes opératoires de secours
- ✓ Synthèse des techniques apprises durant la formation
- ✓ Examen QCM
- ✓ Bilan et remise des attestations de formation

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Exercices pratiques avec notation continue (validation d'exercices) et examen théorique en fin de formation (QCM numérique).

CERTIFICATION

Remise d'une attestation puis envoi d'une carte individuelle d'habilitation.

RECYCLAGE

Ancrage recommande généralement de recycler cette formation tous les trois ans.

